

## Ce qui change le 26 juin:



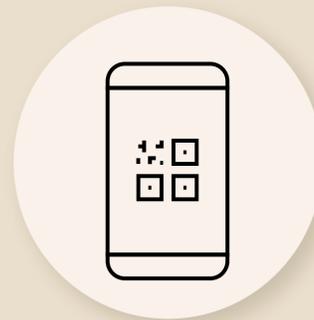
Ouverture des discothèques et des salles de danse



Ouverture des parcs aquatiques



Travail à domicile recommandé et non plus obligatoire



### Certificat Covid

Obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations

Facultatif dans les plus petites manifestations, établissements culturels et installations de sport et de loisirs, les restaurants



### Manifestations



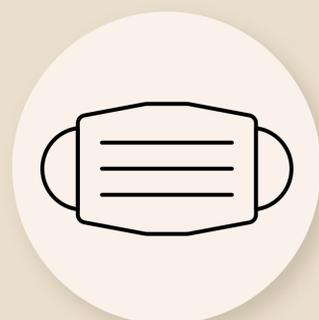
Avec certificat  
Pas de restrictions



Sans certificat, avec places assises obligatoires  
Max. 1000 personnes



Sans certificat ni places assises  
A l'extérieur: max. 500 personnes  
A l'intérieur: max. 250 personnes



### Obligation de porter un masque



Abolie à l'extérieur



Assouplie sur le lieu de travail (l'employeur décide)



Assouplie dans les écoles professionnelles et du degré secondaire II (les cantons décident)



### Restaurants

A l'extérieur: pas de restrictions  
A l'intérieur: coordonnées d'une personne par groupe



### Sport et culture

A l'extérieur: pas de restrictions  
A l'intérieur: coordonnées  
Représentations chorales autorisées aussi à l'intérieur

### Mesures toujours en vigueur:



Masque obligatoire à l'intérieur: restaurants, commerces de détail, transports publics et manifestations sans certificat



Réunions privées de max. 30 personnes (50 à l'extérieur)



Recommandation: faites-vous vacciner!